

**TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE
DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES
AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS**

FORMULE INTERNATIONALE

DESTINATAIRE

RÉCÉPISSÉ EN CAS DE DÉPÔT INITIAL
délivré en vertu de la règle 7.1. par
l'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE
identifiée au bas de cette page

NOM ET ADRESSE
DU DÉPOSANT

I. IDENTIFICATION DU MICRO-ORGANISME	
Référence d'identification donnée par le DÉPOSANT :	Numéro d'ordre attribué par l'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE :
II. DESCRIPTION SCIENTIFIQUE ET/OU DÉSIGNATION TAXONOMIQUE PROPOSÉE	
Le micro-organisme identifié sous le chiffre I était accompagné :	
<input type="checkbox"/> d'une description scientifique	
<input type="checkbox"/> d'une désignation taxonomique proposée	
(Cocher ce qui convient)	
III. RÉCEPTION ET ACCEPTATION	
La présente autorité de dépôt internationale accepte le micro-organisme identifié sous le chiffre I, qu'elle a reçu le (date du dépôt initial) ¹ .	
IV. RÉCEPTION D'UNE REQUÊTE EN CONVERSION	
La présente autorité de dépôt internationale a reçu le micro-organisme identifié sous le chiffre I le (date du dépôt initial) et a reçu une requête en conversion du dépôt initial en dépôt conforme au Traité de Budapest le (date de réception de la requête en conversion).	

¹ En cas d'application de la règle 6.4.d), cette date est la date à laquelle le statut d'autorité de dépôt internationale a été acquis.

V. AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE

Nom et adresse :	Signature(s) de la (des) personne(s) compétente(s) pour représenter l'autorité de dépôt internationale ou de l'(des) employé(s) autorisé(s) :
Adresse électronique ² :	
Numéro de téléphone ² :	
	Date :

² Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre le déposant et l'autorité de dépôt internationale.